****

**Collectif Citoyens Fraternels 92**

21 associations promouvant le vivre ensemble

Dans les Hauts-de-Seine

bonjour@citoyensfraternels.org

**Questionnaire du Collectif Citoyens Fraternels 92, à l’intention des candidat.e.s aux élections départementales 2021**

1. **Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

Par manque de ressources humaines, les Services de Solidarité Territoriale dysfonctionnent et n’assurent pas un accueil et un accompagnement satisfaisants depuis leur réforme en septembre 2019 (cf le rapport de l’IGAS pour l’exemple de l’ASE).

Que prévoyez-vous pour y remédier ? Comment comptez-vous garantir ce droit que constitue l’accès à un travailleur social ? Quelle politique de ressources humaines comptez-vous déployer pour recruter les travailleurs sociaux ?

La dématérialisation des démarches renforce la précarité des personnes les plus vulnérables. Quels moyens prévoyez-vous pour conserver l’accès aux services sociaux du département par téléphone et en se rendant sur place ?

Nous sommes scandalisés par la manière dont le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine considère aujourd’hui ses missions sociales. L’exécutif sortant sous-dote délibérément les services de solidarité territoriale, par pur égoïsme. Le Département finit chaque année avec une « cagnotte » de plusieurs centaines de millions d’euros, prises directement sur les enveloppes qui devraient aller aux plus pauvres, aux personnes ayant besoin d’aide.

Le rapport de l’IGAS sur l’ASE 92 est proprement accablant. Il aurait dû déclencher la démission de la vice-présidente ayant cette délégation tant les phénomènes de maltraitance institutionnels y sont décrits de manière incontestable.

Bien entendu, nous sommes très attachés à la solidarité et nous souhaitons que le Département le plus riche de France assume enfin ses responsabilités et abandonne sa politique cynique qui consiste en un abandon voire une maltraitance institutionnelle des personnes les plus vulnérables dans le but qu’elles en viennent à quitter le département.

Nous doublerons les effectifs et les horaires d’ouverture des guichets d’accès aux services sociaux territorialisés. Nous transformerons l’ASE 92 de fond en comble en nous appuyant sur le la Convention internationale des droits de l’enfant et le rapport du CESE portant sur l’accompagnement des jeunes majeurs. Les professionnels se verront enfin reconnu dans leur engagement et leurs compétences. Ils et elles cesseront d’être les témoins impuissants de politiques « sociales » injustes, cyniques et violentes pour les plus vulnérables.

1. **Budget pour l’action sociale**

Quelle part du budget (fonctionnement et investissements) du département prévoyez-vous d’affecter à l’action sociale pour les 6 années à venir (en M€ et %) ? Comment se décompose ce budget ? par type d’aide accordée / action engagée et type de public ? Quelles sont les évaluations des actions menées et comment sont-elles portées à la connaissance du public ?

Prévoyez-vous d’augmenter ce budget d’action sociale pour faire face à l’augmentation de la pauvreté dans notre département ? Quels en seraient les points forts ?

Voici un tableau comparatif sommaire qui indique nos intentions concernant les affectations budgétaire à l’action sociale :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | en M€ | CA 2020 | BP 2021 | Moyenne annuelle 2021-2028 | Variation vs 2020 |
| Fonctionnement | 934 prévention médico-sociale | 11,4 | 10,1 | 15 | +32 % |
|  | 935 action sociale hors RSA et APA | 637,5 | 617,2 | 750 | +18 % |
|  | 935-4 RMI | 0,2 | 0,4 |  |  |
|  | 935-5 APA | 69,9 | 73,6 | 80 | +14 % |
|  | 935-6 RSA | 197,4 | 207,4 | 230 | +17 % |
|  | **TOTAL** | **916,4** | **908,7** | **1075** | **+17 %** |
| Investissement | 905 | 6 | 12,1 | 15 | +150 % |
|  | 915 | 8,6 | 15,8 | 15 | +74 % |
|  | **TOTAL** | **14,6** | **27,9** | **30** | **+105 %** |

Nous souhaitons que le Département assume enfin ses missions sociales. Au-delà des dépenses mécaniquement entrainées par l’ouverture de droits au RSA, nous voulons faire un effort en terme d’action sociale, tant en investissement qu’en fonctionnement.

Cette volonté s’incarnera aussi dans un taux de réalisation en progression, quand on constate qu'aujourd'hui il ne dépasse pas les 60 % en investissement. Il est urgent d’investir pour les publics vulnérables, et notamment les mineurs.

1. **Contractualisation du plan pauvreté**

Le Plan Pauvreté 2016 avait fait l’objet d’une contractualisation entre l’Etat, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternels 92. Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l’Etat sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?

Nous souhaitons bien entendu engager un plan pauvreté ambitieux, à la hauteur des besoins que connaît la métropole francilienne dont nous faisons partie. Il est injuste que les deux départements les plus riches se soustraient à leurs obligations de solidarité. Bien sûr, nous engagerons une contractualisation tripartite avec l’État et les associations.

1. **L’accès au logement des personnes défavorisées**

Le Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui aurait dû succéder au PDALHPD 2014-2020 n’est toujours pas en place alors que les besoins en logement et hébergement dans les Hauts de Seine restent considérables. Vous engagez-vous à adopter rapidement un nouveau PDALHPD comme le prévoit la Loi ?

Comment prévoyez-vous de favoriser l’accès aux subventions d’aide à la pierre du département pour les projets de créations de logements très sociaux (PLAI et ANAH très social) dans le diffus ?

Non seulement nous voulons que l’action du Conseil Départemental rentre dans la légalité mais nous voulons même afficher des ambitions qui dépassent le cadre réglementaire. Il est urgent de construire et mettre à disposition, en priorité dans le diffus des logements sociaux et très sociaux. Si construction de logement intermédiaire il doit y avoir, alors c’est dans les communes dépassant déjà les 40 % de logements sociaux. Pour toutes les autres, le Département se mobilisera pour créer massivement des logements sociaux dont PLAI dans l’ensemble des communes.

1. **Accompagnement mineurs Aide Sociale à l’Enfance**

Dans un rapport de décembre 2020 intitulé “Contrôle de l’aide sociale à l’enfance du département des Hauts-de-Seine”, l’Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) indique dans sa synthèse :

“Le risque le plus lourd résulte de l’accueil de 600 jeunes confiés à l’ASE dans des hôtels prestataires du département. Les conditions d’hébergement y apparaissent médiocres, et le suivi par l’ASE de ces jeunes, à 70 % mineurs, est défaillant. La mission recommande de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels et de privilégier des solutions alternatives”.

Prévoyez-vous de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels ? Quelles solutions alternatives envisagez-vous ?

*Document :* *https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2020-007r1-tome\_1\_rapport.pdf*

Bien entendu, comme déjà écrit plus haut, nous sommes scandalisés par ce rapport et nous voulons que des changements interviennent rapidement. Non, il n’est pas supportable que 600 mineurs soient logés à l’hôtel sans accompagnement pédagogique. Le pire est que cette situation existe alors même que le Département aurait les moyens de créer les centres d’hébergement nécessaires.

Nous voulons qu’en deux ans plus un seul mineur ne soit logé à l’hôtel.

1. **Insertion par l’activité économique**

La crise sanitaire a accentué la crise sociale et les personnes en recherche d’emploi sont de plus en plus nombreuses. Le soutien à l’Insertion par l’Activité Economique et à l’Economie Sociale et Solidaire permet d’améliorer l’accès à l’emploi des personnes les plus précaires.

Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l’habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s’engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ?

Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d’accorder à ce dispositif ?

Non seulement nous nous engageons à voter tout soutien du Département à ce type de projets très intéressants mais nous pensons même qu’ils doivent se démultiplier. Avec les moyens dont il dispose, le Département pourrait aboutir à la création d’une dizaine de TZCLD.

1. **Accès à l’alimentation**

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l’initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, associations etc.). Prévoyez-vous de soutenir l’émergence de tels PAT dans le département ?

Nous voyons dans les PAT les moyens d’allier relocalisation de l’agriculture et accès à une alimentation saine et savoureuse. Nous souhaitons soutenir l’expérimentation d’une sécurité sociale de l’alimentation à l’échelle du département, en commençant par des expérimentations ciblées. Nous voulons, en lien avec la Région Île-de-France, renforcer la capacité d’intervention du Département sur du foncier agricole, qui pourrait contribuer à renforcer l’autonomie alimentaire et garantir des revenus décents aux producteurs et transformateurs en agriculture biologique.

1. **Communication directe avec les citoyens**

Nous constatons que le site internet du Conseil Départemental ne permet pas aux personnes d’accéder à des informations sur l’action sociale, et nous le déplorons. Prévoyez-vous d’y remédier et de transformer ce site internet ?

Nous faisons le même constat que vous : tout est fait pour dissuader les personnes de bénéficier de leurs droits. Nous ferons du site un vrai outil de service public, qui pourra centraliser l’ensemble des informations nécessaires aux personnes susceptibles d’être bénéficiaires des aides sociales départementales.